

TAPONNAT-FLEURIGNAC

AU FIL DE L'ÉTÉ 2026



SOMMAIRE

1- L'ÉDITO DU MAIRE

P1

2- L'ÉCHO DE LA COMMUNE

P2

Départ à la retraite de Maryse.....	p2
Inauguration du salon Au Poil Parfait.....	p2
Course cycliste.....	p2
La mémoire vivante du 8 mai.....	p3
Sanglier à la Broche.....	p3
Vif succès pour les Saltimbanques.....	p4
Tournois de Vaches -Tennis Club.....	p4
Frairie 2026 sous le signe du Partage.....	p5
Remise des ceintures - Judo.....	p5

3- LES ESSENTIELS

P6

Le Budget Communal	p6
Frelons asiatiques	p8
Devant chez soi, chacun agit	p8
Risque de feu de forêt près de chez moi	p9
Prévenir la prolifération des moustiques	p10

4- LES INCONTOURNABLES

P11

Eclipse Solaire	p11
Événements à venir	p12

SUIVEZ LA COMMUNE

 <https://www.facebook.com/taponnatfleurignac16Site>
 <https://www.taponnat-fleurignac.fr>

BULLETIN MUNICIPAL ÉTÉ 2026

Directeur de la publication : A. TEXIER
Rédaction et mise en page : Commission communication
Impression : MEDIAPRINT
Photos : J.M. LAMAZEROLLES / R. VALENTIN / C.DELCOURT

L'ÉDITO DU MAIRE



Chers administrés,

Les premiers mois de notre mandat sont intenses, mais ils sont surtout riches d'échanges et de rencontres grâce à la proximité que nous entretenons avec vous.

Notre volonté d'apporter des réponses concrètes à vos préoccupations quotidiennes est devenue un moteur pour l'ensemble du conseil municipal.

En parcourant ce premier bulletin, vous y verrez la richesse et la vitalité de nos associations.

La canicule de ces derniers jours a bousculé nos agendas. Face à cette situation, nous restons mobilisés. Des rafraîchisseurs ont été installés à l'école ainsi que chez les kinésithérapeutes, dans l'attente de la mise en place de la climatisation.

Les travaux de la ferme « Michaud » ont pris du retard, les demandes de logement affluent de jour en jour, ce qui démontre l'attractivité de notre commune.

Parmi nos priorités, la voirie est l'une de nos préoccupations majeures. A ce titre, quelques perturbations de circulation seront à prévoir route des Métayers afin de refaire entièrement la chaussée après les travaux d'assainissement collectif, ainsi que la voirie passant sous le pont de chemin de fer, dès le rond-point de Chasseneuil vers les Frauds.

Les employés communaux s'activent à reboucher les nombreux nids de poule, à élaguer la végétation envahissante et ont nettoyé la place de la mairie ainsi que le monument aux morts pour la solennité du 8 mai.

La sécurité, thème principal de notre campagne, nous amène à rencontrer régulièrement la gendarmerie au sujet des vols commis sur l'ensemble de la communauté de commune, des incivilités comme la vitesse excessive sur nos routes et dans nos rues, du non-respect de la signalisation telle que les stops et les sens interdits, des querelles de voisinage, autant de situations qui nuisent à la qualité de vie et au bien-vivre ensemble auxquels nous sommes attachés.

Vous pouvez suivre les nouvelles de la commune sur le site officiel (<https://www.taponnat-fleurignac.fr>) qui est mis à jour régulièrement ainsi que sur la page Facebook de la commune.

Merci à tous de nous avoir accordé votre confiance.
La fête communale du 23 août sera une excellente occasion de nous rencontrer dans la convivialité.

La Maire
Annie TEXIER



L'ÉCHO DE LA COMMUNE

Départ à la retraite de Maryse, secrétaire de mairie

Le 1er avril 2026, la mairie de Taponnat-Fleurignac a tourné une page importante de son histoire avec le départ à la retraite de Maryse, secrétaire de mairie, après 42 années de service au cœur de la vie communale. Pendant plus de quatre décennies, Maryse a été bien plus qu'une secrétaire, elle a été un repère, une mémoire vivante de la commune, présente au quotidien pour les élus, les agents et les administrés.



Aujourd'hui, c'est Virginie GARROT qui a rejoint le secrétariat de Mairie. Après plusieurs années à Cellefrouin en tant que secrétaire de Mairie, elle a ensuite été affectée à la commune de La Rochefoucauld comme assistante financière.

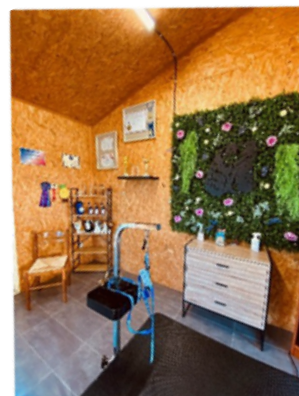
Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein de notre commune et surtout une bonne adaptation à ce nouveau poste. Avec Ouahiba VERSIER, l'équipe est au complet !

Inauguration du salon de toilettage AU POIL PARFAIT

La commune de Taponnat-Fleurignac a le plaisir d'accueillir un nouveau commerce de proximité avec l'ouverture du salon de toilettage « AU POIL PARFAIT », entièrement dédié au bien-être de nos compagnons à quatre pattes.

Ce salon participe pleinement au dynamisme économique et commercial de Taponnat-Fleurignac et renforce l'offre de services de proximité, essentielle à la qualité de vie des habitants. Elle illustre également l'attractivité de notre commune pour les artisans et entrepreneurs.

La municipalité souhaite la bienvenue au salon « AU POIL PARFAIT » et adresse tous ses vœux de réussite et de prospérité à Lise, en espérant que ce nouveau commerce devienne rapidement une adresse incontournable pour les habitants et leurs animaux.



Course cycliste



La traditionnelle course cycliste de Taponnat-Fleurignac a connu un très beau succès en réunissant 88 participants répartis dans les différentes catégories : 7 poussins, 13 pupilles, 24 benjamins, 19 minimes et 25 cadets.

Les jeunes coureurs se sont affrontés sur des parcours adaptés à leur âge, avec des distances allant de 3,2 km à 65 km.

La victoire est revenue à Evan Rodrigues, du club de Rochechouart OCC, auteur d'une remarquable performance. Le coureur local Émile Villette, de l'UA La Rochefoucauld, a quant à lui réalisé une très belle course en terminant à une honorable 5^e place. L'ensemble des coureurs de l'UA La Rochefoucauld s'est également distingué par de bons résultats tout au long de la journée.

Cette manifestation n'aurait pu voir le jour sans le précieux soutien de nos bénévoles et de nos généreux partenaires : Leclerc, Sogea, Scotpa, Eurovia, ainsi que les nombreux artisans et commerçants de Taponnat-Fleurignac et de La Rochefoucauld. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur engagement en faveur du sport local.

Les élus de la commune ont également pris part à cette belle fête sportive, témoignant de leur attachement à la vie associative et aux valeurs du cyclisme.

La mémoire vivante du 8 mai se transmet aux jeunes générations

Vendredi 8 mai 2026, sous un ciel chargé de souvenirs, la commune de Taponnat-Fleurignac s'est rassemblée pour commémorer le 81^e anniversaire de la Victoire de 1945. Bien plus qu'un rendez-vous officiel, cette cérémonie a été un moment profondément empreint d'émotion, de respect et de transmission.

Aux côtés de la population, les enfants des écoles occupaient une place toute particulière, symboles vivants de cette mémoire qui se transmet de génération en génération.

Autour d'eux étaient présents les représentants de l'Éducation nationale, les sapeurs-pompiers, une délégation du 515^e régiment du Train, ainsi que les associations d'anciens combattants.



Leur présence rappelait avec force que la mémoire collective se construit dans l'union de tous, entre passé et présent.

Les allocutions ont insisté sur l'importance du devoir de mémoire, mais surtout sur l'indispensable transmission aux plus jeunes. Car se souvenir ne suffit pas : il faut comprendre, expliquer, et faire vivre ces valeurs pour qu'elles ne s'effacent jamais. Dans l'attention et le sérieux des enfants présents, chacun pouvait percevoir la promesse d'un héritage préservé.

En rendant hommage aux victimes civiles et militaires de la Seconde Guerre mondiale, la commune a réaffirmé avec force son attachement aux valeurs de paix, de liberté et de solidarité. Des valeurs fragiles, précieuses, qui doivent continuer à être portées et défendues.

Sanglier à la broche



En ce jour de l'Ascension, l'Amicale de chasse de Taponnat-Fleurignac a une nouvelle fois perpétué avec succès la tradition du sanglier à la broche. Plus de 200 convives ont répondu présents pour partager ce moment de convivialité très apprécié.

Malgré une météo maussade et des températures plutôt fraîches, la manifestation s'est déroulée dans une excellente ambiance. Certains participants ont choisi d'emporter leur repas à domicile, tandis que d'autres ont préféré profiter du repas sur place, dans le local de chasse aménagé pour l'occasion.

Cette belle journée témoigne une fois de plus du dynamisme de l'Amicale de chasse et de l'attachement des habitants à ces rendez-vous qui favorisent le lien social et la convivialité au sein de notre commune. Félicitations et remerciements à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et leur parfaite organisation.

L'ÉCHO DE LA COMMUNE

Vif succès pour les Saltimbanques

La salle socioculturelle de Taponnat-Fleurignac a connu une fréquentation maximale pour le spectacle "Saltimbanques", le samedi 23 mai, sous la direction avisée de Monsieur Jean-Louis Charrier, le chef de chœur de l'ensemble vocal, "l'air de rien" ! Tous nous ont régalé par leur répertoire en majorité de chansons françaises.



Mais "Saltimbanques" est un spectacle à part entière, mêlant des clowns taquins, venus de Bordeaux, des musiciens de talent, au violoncelle, piano, batterie et clarinette. Un numéro de cerceaux aériens par Cécilia Coiffard, qui a été un moment suspendu, de grâce et d'élégance, souligné magnifiquement par le chant choral et les instrumentistes. Petits et grands ont ainsi pu voir les comédiens, les musiciens, qui sont venus de pas si loin, pour planter leurs calicots à Taponnat-Fleurignac, dans un climat aux accents d'été.

Tournoi des Vaches – Tennis Club



En 2026, pour sa 3ème saison, le club de Tennis se structure encore.

Deux licenciés supplémentaires intègrent le bureau : Allan BONNAUD et Mathias GRONDIN. Petite évolution concernant la pratique hivernale, puisque le club s'est délocalisé en Indoor sur les terrains du Comité de Tennis de la Charente, entre novembre et mars, offrant une meilleure surface de jeu et 2 terrains couverts en simultané pour 1h30 d'entraînement tous ensemble !

Cette année marque également le début en championnat par équipes au niveau régional. Des victoires prometteuses sur Niort Bessines ou encore Angoulême, synonymes de maintien en 5ème division régionale pour la saison 2027.

Mais la plus belle réussite du club aura été le lancement du premier "Tournoi de Vaches" le dimanche 31 mai regroupant 22 joueurs sur la journée, des matchs par équipes, un format court très motivant, une buvette pour se rafraîchir et une cinquantaine de repas servis par des membres de l'Association très impliqués.

Un grand merci au comité des fêtes pour leur soutien, ainsi qu'aux compagnes des joueurs pour leur aide précieuse ! Ce bel évènement en dehors des courts, appelle forcément une deuxième édition, pour que les vainqueurs puissent remettre leur trophée en jeu... alors rendez-vous à la fin du mois de mai 2027 !

Dernière information utile, l'opération "Licences d'été" est reconduite : 10€/enfant et 20€/adulte pour jouer 3 mois à la belle saison

du 21 juin au 21 septembre – voir affiche sur les cours, alors n'hésitez plus à venir taper la balle !



L'ÉCHO DE LA COMMUNE

Une Frairie 2026 placée sous le signe du partage et du succès

Du 5 au 7 juin, la Frairie de Taponnat-Fleurignac a rencontré un franc succès en rassemblant de nombreux visiteurs dans une ambiance festive et conviviale.

Durant tout le week-end, les manèges, les animations et les stands de restauration ont attiré un large public, venu profiter des grillades, des frites et du très apprécié poulet basquaise proposé le samedi soir.



Le point d'orgue de cette édition a été la soirée du samedi, marquée par une animation musicale suivie d'un feu d'artifice qui a illuminé le ciel devant un public particulièrement nombreux.

Le dimanche matin, un bric-à-brac a séduit exposants et chineurs, complété par la présence d'un food truck très apprécié.

Cette édition 2026 restera marquée par une fréquentation exceptionnelle, témoignant de l'attachement profond des habitants à cet événement emblématique qui avait disparu de nos agendas mais qui devient à nouveau une date à retenir. Elle illustre aussi la dynamique et la vitalité de notre commune, portée par l'engagement collectif.

Remise des ceintures au Judo Club



La traditionnelle cérémonie de remise des ceintures du Judo Club de Taponnat a une nouvelle fois mis à l'honneur le travail, la persévérance et les progrès accomplis par les judokas tout au long de la saison.

Avec plus d'une centaine d'adhérents, le club se distingue par son dynamisme, la qualité de ses entraînements et son engagement constant. Depuis sa création, il a formé de nombreux pratiquants jusqu'à l'obtention de la ceinture noire, témoignant ainsi de la solidité de son enseignement.

Cette réussite est le fruit de l'investissement remarquable de Yannick et Vanessa Vempaire, père et fille, ainsi que de l'ensemble des enseignants bénévoles qui œuvrent avec passion et dévouement. Grâce à leur engagement sans relâche, ils transmettent bien plus qu'un sport : ils perpétuent les valeurs fondamentales du judo que sont le respect, la discipline, le courage, la maîtrise de soi et l'entraide.

Félicitations à tous les judokas pour leur progression et rendez-vous la saison prochaine pour de nouveaux succès.

LES ESSENTIELS

Le Budget Communal

Les comptes financiers uniques (conformes avec ceux du Trésorier communal) ont été votés le 5 mars 2026

Les résultats suivants ont été validés :

- Budget communal : - Déficit d'investissement 96 962.51 €
- Excédent de fonctionnement 234 261. 06 €
- Régie de transport : - Excédent d'investissement 6448.00 €
- Résultat de fonctionnement 0 €
- CCAS : - Excédent d'investissement 629. 16 €
- Résultat de fonctionnement 0 €
- Logement : - Excédent d'investissement 230 950.92 €
- Excédent de fonctionnement 4.61 €
- Assainissement : - Déficit d'investissement 202 542.86 €
- Excédent de fonctionnement 32 414.66 €

Les budgets ont été adoptés par le conseil municipal le 27 avril 2026. Ceux-ci intègrent les déficits et excédents constatés l'année précédente.

Afin d'assumer toutes charges inhérentes au bon fonctionnement de l'ensemble des services, les taxes ont évolué, la 1^{ère} fois depuis 20 ans, et se déclinent ainsi :

Taxes	2025	2026
Foncier bâti	40.81	43.81
Foncier non bâti	56.43	56.43
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7.92	9.68

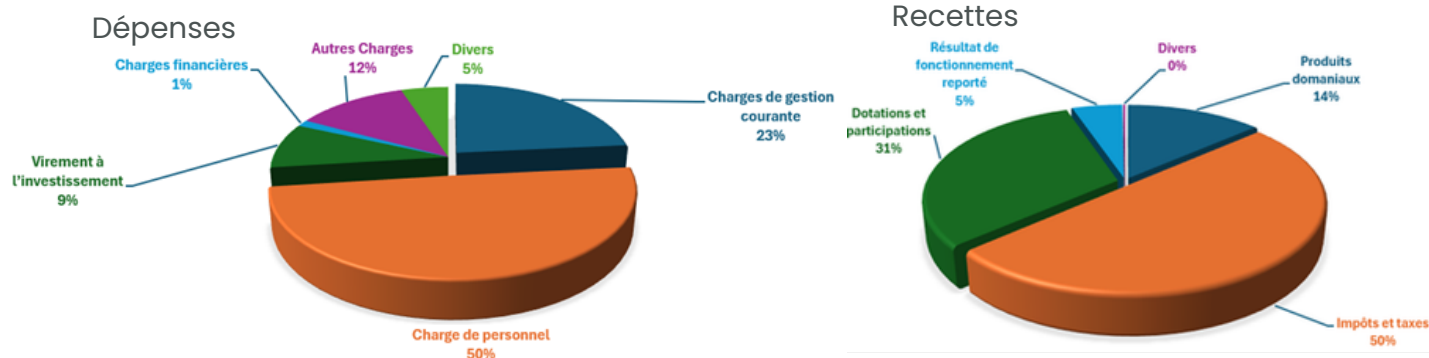
La contribution foncière des entreprises est votée par la CDC.

Décomposition du Budget Communal

Budget Prévisionnel en fonctionnement

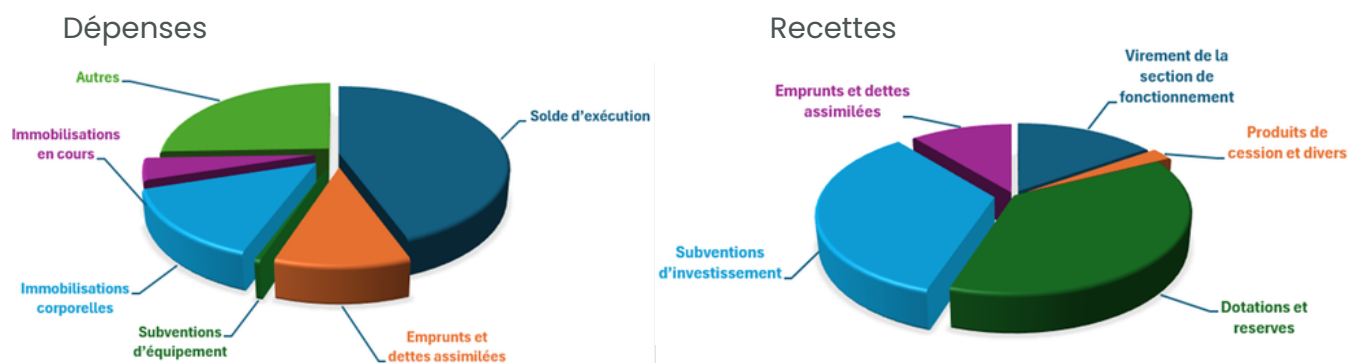
Dépenses	1 181460.42	Recettes	1 181 460.42
Charges de gestion courante	277 019.42	Produits domaniaux	159 865.00
Charge de personnel	585 423.00	Impôts et taxes	590 411.00
Virement à l'investissement	103 300.00	Dotations et participations	369 752.00
Charges financières	15 000.00	Résultat de fonctionnement reporté	59 232.42
Autres Charges	141 218.00		
Divers (charges exceptionnelles, atténuation de produits, opérations d'ordre	59 500.00	Divers (produits exceptionnels et financiers	2 200.00

LES ESSENTIELS



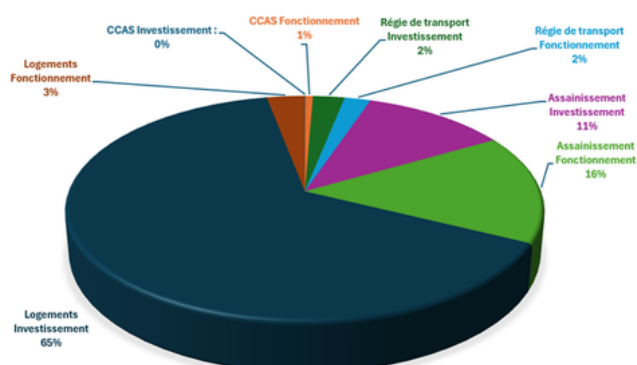
Budget Prévisionnel en investissement

Dépenses	681 109.72	Recettes	681 109.72
Solde d'exécution	302 048.64	Virement de la section de fonctionnement	103 300.00
Emprunts et dettes assimilées	73 500.00	Produits de cession et divers	16 000.00
Subventions d'équipement	3 000.00	Dotations et réserves	255 028.64
Immobilisations corporelles	98 300.00	Subventions d'investissement	232 020.00
Immobilisations en cours	30 000.00	Emprunts et dettes assimilées	74 761.08
Autres	174 261.08		



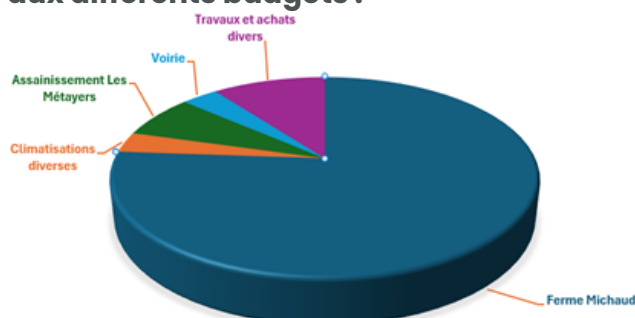
Les budgets annexes s'équilibrent ainsi :

- CCAS : - Investissement : 629.16 €
- Fonctionnement 7 260.00 €
- Régie de transport : - Investissement 31 068.71 €
- Fonctionnement 25 454.00 €
- Assainissement : - Investissement 142 760.74 €
- Fonctionnement 195 415.70 €
- Logements : - Investissement 806 189.00 €
- Fonctionnement 37 136.00 €



Principales dépenses d'investissements prévues aux différents budgets :

- Ferme Michaud 681 998.00 €
- Climatisations diverses 30 000.00 €
- Assainissement Les Métayers 63 692.00 €
- Voirie 30 000.00 €
- Travaux et achats divers 93 300.00 €



LES ESSENTIELS

Frelons asiatiques : la commune s'engage à vos côtés

Face à la présence croissante du frelon asiatique, espèce invasive présentant des risques pour la sécurité des habitants et la biodiversité, la municipalité a décidé de reconduire son partenariat avec la société PRONUISIBLE16.

Une prise en charge financière à hauteur de 50 % du coût de destruction des nids situés à proximité des habitations est accordée par la commune de mai à octobre.

Cette action vise à faciliter l'intervention de professionnels qualifiés et à encourager une réaction rapide, essentielle pour limiter la prolifération de cette espèce aujourd'hui présente sur l'ensemble du territoire.

Démarche obligatoire

Avant toute intervention, il est impératif de contacter la mairie. Aucune prise en charge ne pourra être accordée si cette démarche préalable n'est pas respectée.

Les bons réflexes à adopter

- Ne jamais intervenir soi-même
- Garder ses distances avec le nid
- Informer immédiatement la mairie
- Attendre l'intervention d'un professionnel référencé

Contact mairie pour toute déclaration ou information :

@ : mairie.tpt@wanadoo.fr

Téléphone : 05 45 62 04 91



Devant chez soi, chacun agit pour notre village

Parce que notre commune est le reflet de celles et ceux qui y vivent, chacun peut, à son échelle, contribuer à préserver son charme, sa propreté et sa convivialité.

Entretenir le trottoir ou les abords de son habitation n'est pas seulement une question de réglementation : c'est avant tout un geste simple, utile et profondément citoyen.

Concrètement, cela signifie prendre quelques minutes régulièrement pour :

- Balayer les feuilles et les petits déchets
- Désherber les abords et les pieds de murs
- Maintenir le passage propre et dégagé en coupant les branches des arbres
- Veiller, en hiver, à sécuriser les déplacements

Un trottoir bien entretenu, c'est un chemin plus sûr :

- Pour les enfants qui se rendent à l'école
- Pour les personnes âgées ou à mobilité réduite
- Pour les familles, les promeneurs et les visiteurs

Ensemble, cultivons le bien-vivre

Prendre soin de devant chez soi, c'est finalement prendre soin de notre village.

Alors, chacun à son rythme, faisons de ces petits gestes une habitude pour que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre.

LES ESSENTIELS

Risque de feu de forêt près de chez moi

Définition du risque

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé.

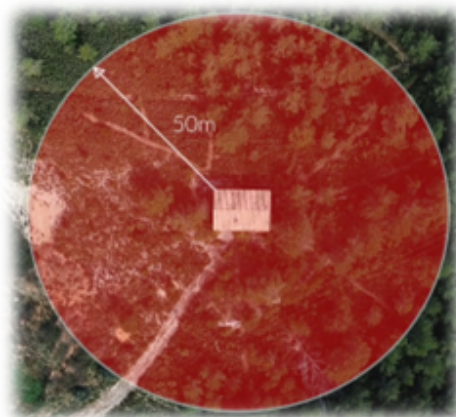
On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

Est-ce obligatoire de débroussailler ?

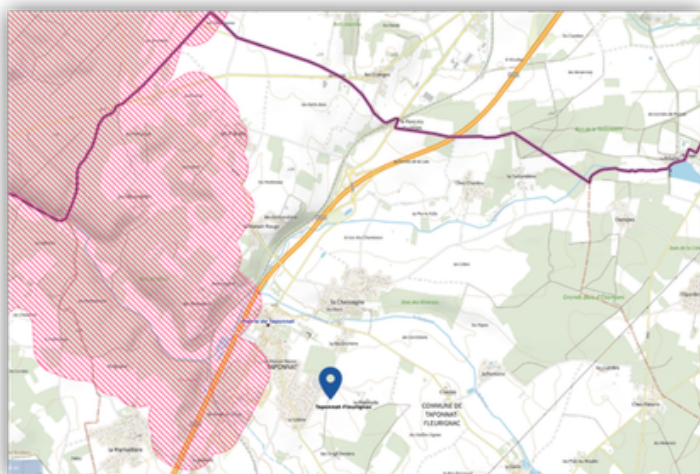
Depuis mars 2023, pour le compte du ministère en charge des forêts, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a mis en ligne sur son Géoportail, le zonage informatif des Obligations Légales de Débroussaillage. Il correspond à une carte en ligne permettant à tout citoyen de pouvoir localiser son terrain et savoir s'il est soumis à la réglementation sur les OLD.

Où débroussailler ? Sur quelle surface ?

Les OLD incombent aux propriétaires de constructions, chantiers, installations de toute nature et aux gestionnaires d'infrastructures de transport, situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis et garrigues identifiés à risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 ou L. 133-1 du code forestier. La profondeur à débroussailler est en général de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. Elle peut aller jusqu'à 20 mètres de part et d'autre des infrastructures de transports. La zone à débroussailler peut se situer au-delà de la propriété foncière du propriétaire du bien à qui incombe l'OLD. Ainsi, le propriétaire d'une habitation a la charge de réaliser le débroussaillage chez son voisin avec son accord.



Concernant notre commune, une partie d'entre elle est concernée, comme le stipule le plan ci-dessous :



Légende :

Prescription hors zone d'aléa	Délaissement possible
Prescriptions	Expropriation possible
Interdiction	Zones hors prescription
Interdiction stricte	Non identifié
Zone à risque d'incendie entraînant une servitude d'utilité publique	
Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage	

Risque de feu de forêt près de chez moi

Liens utiles

<https://www.georisques.gouv.fr/>

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+ /1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html>

Vos obligations :

- Coupe des arbustes et buissons
- Coupe des arbres et arbustes morts ou dominés
- Si besoin, coupe des arbres et arbustes en densité excessive, distance de 5 mètres
- Coupe des arbres situés à moins de 3 mètres de la construction sauf arbres remarquables
- Elagages sur 30 à 50% de leur hauteur des arbres et arbustes conservés
- Elimination des produits issus du débroussaillage

Prévenir la prolifération des moustiques : des gestes simples pour tous nous protéger

Avec le retour des beaux jours, les moustiques font leur apparition et peuvent rapidement devenir une nuisance importante, voire un enjeu de santé publique. Leur prolifération dépend essentiellement d'un facteur clé : **la présence d'eau stagnante**, indispensable à leur reproduction.

En effet, les moustiques pondent leurs œufs dans de très petites quantités d'eau — **un simple bouchon d'eau suffit** — et leur développement est extrêmement rapide.

Les bons gestes à adopter

La lutte contre les moustiques repose avant tout sur la prévention. Chacun peut agir efficacement en adoptant des réflexes simples :

- **Supprimer toute eau stagnante** autour de son habitation : coupelles de pots de fleurs, seaux, arrosoirs, bâches, pneus ou objets divers
- **Vider et nettoyer les récipients** au moins une fois par semaine pour éliminer les larves
- **Couvrir les réserves d'eau** (récupérateurs, citernes, piscines hors d'usage) afin d'empêcher les moustiques d'y pondre
- **Entretenir les gouttières et regards d'évacuation**, souvent propices à l'accumulation d'eau
- **Privilégier les eaux en mouvement** (fontaines, pompes) qui empêchent le développement des larves

Une responsabilité collective

En adoptant ces gestes simples, nous contribuons collectivement à limiter leur prolifération, à réduire les nuisances et à protéger la santé de tous.



LES INCONTOURNABLES

Une éclipse solaire exceptionnelle visible cet été

Le mercredi 12 août 2026, les habitants de la Nouvelle-Aquitaine auront la chance d'assister à un phénomène astronomique rare : une importante éclipse solaire partielle visible en fin de journée. La dernière a eu lieu le 11 août 1999 et la prochaine n'est prévue qu'en 2081 !

Lors d'une éclipse solaire, la Lune passe entre la Terre et le Soleil et cache progressivement une partie de notre étoile. Cette éclipse sera particulièrement spectaculaire dans le sud-ouest de la France. Dans certaines zones proches du Pays basque, jusqu'à 99 % du Soleil pourraient être masqués. En Nouvelle-Aquitaine, le phénomène sera visible partout si la météo est favorable.

L'éclipse débutera en début de soirée et atteindra son maximum autour de 20h20 – 20h30 selon les communes. Le Soleil étant très bas sur l'horizon ouest, il sera important de choisir un endroit bien dégagé pour profiter pleinement du spectacle.

Mais attention : observer une éclipse sans protection adaptée peut provoquer des lésions graves et irréversibles des yeux. Même si le Soleil paraît presque entièrement caché, il reste dangereux à regarder directement. Les spécialistes rappellent qu'il faut impérativement utiliser des lunettes spéciales certifiées ISO 12312-2. Les lunettes de soleil classiques, les CD, les radiographies ou les verres fumés ne protègent absolument pas.

Les enfants devront être surveillés pendant toute l'observation.

Une autre solution simple et sans danger consiste à utiliser un système de projection indirecte, par exemple avec un carton percé d'un petit trou projetant l'image du Soleil sur une feuille blanche.

Cette éclipse sera la plus impressionnante visible en France depuis de nombreuses années et attirera certainement de nombreux curieux. Un rendez-vous à ne pas manquer pour petits et grands... à condition de bien protéger ses yeux !



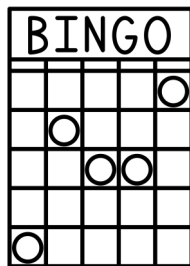
PROCHAINE ÉCLIPSE SOLAIRE DU 12 AOÛT 2026
Les infos à connaître

	Occultation max	Début	Max éclipse	Coucher soleil
Montpellier	96 %	19:31	20:25	20:53
Perpignan	98 %	19:32	20:27	20:55
Toulouse	98 %	19:31	20:26	21:03
Pau	99 %	19:31	20:27	21:10
Bordeaux	97 %	19:29	20:24	21:14
Lyon	94 %	19:27	20:21	20:56
Nantes	96 %	19:24	20:20	21:25
Brest	96 %	19:22	20:19	21:40
Paris	92 %	19:22	20:17	21:11
Lille	90 %	19:19	20:14	21:16

© La Chaîne Météo

LES INCONTOURNABLES

A VENIR :



Le 11 juillet prochain

**SUPER LOTO
de fin de saison
organisé par
LA PÉTANQUE**



Le 23 août prochain

**Séance de CINÉMA
EN PLEIN AIR**

**Restauration
possible sur place**



BEL ÉTÉ À TOUS !!



